



# Compte-rendu ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 21 mai 2022

Clubs présents ou représentés : ALBI – FOIX – MIRANDE – RAMONVILLE – RODEZ – SAINT-GAUDENS – SAINT-GIRONS – SAINT-ORENS – VILLEFRANCHE – MURET – PORTET – VERDUN/GARONNE – L'UNION – LAVAU – MONTREJEAU – BLAGNAC – GRENADE – CATELNAUDARY – BALMA – REVEL – AUZEVILLE – PLAISANCE – BRIDGE ACADEMIE – CARCASSONNE – ONET LE CHATEAU – COLOMIERS ACCUEIL -- CAPITOUIS TOULOUSE.

Membres du Bureau exécutif : Bernard DAUVERGNE, Mary-Pierre BAIXAS, Chantal BOISSON, Roland CAMPISTRON, Bernard COUSTEAU, Georges DELRIEU, Patrice PAULY.

Excusés : Corinne FAIVRE, Nicole RISO, Alain DEGA

Le quorum étant atteint (27 clubs/50 représentant 1697 licenciés /2519), Bernard DAUVERGNE ouvre la séance en rappelant l'objet de la convocation de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Les principaux points ayant conduit à la refonte des statuts du comité sont présentés par le secrétaire général, à savoir :

- Passage du nombre annuel minimal de réunions du Conseil Régional de 2 à 1 ;
- imitation du nombre de représentants catégoriels siégeant au Conseil Régional à 4 :
  - un arbitre fédéral ou de Comité,
  - un enseignant titulaire d'un diplôme de maître assistant ou de professeur délivré par la Fédération et exerçant de telles fonctions,
  - un joueur de haut niveau (au moins 1ère série majeure),
  - un représentant des licenciés classé au plus 2ème série Carreau.
- Réorganisation du document pour le faire correspondre au nouveau format des statuts de la FFB.

Les principales discussions ont porté sur le risque de limiter à une les réunions annuelles du Conseil Régional, les membres du conseil relevant, outre le besoin pour le Bureau Exécutif de partager les informations recueillies lors des Conseils Fédéraux, la nécessité de faire remonter au Bureau les informations émanant des clubs.

Il a donc été proposé que soient organisées, soit en distanciel soit en présentiel, des réunions d'informations trimestrielles. Ce point sera intégré dans le Règlement Intérieur qui fait actuellement l'objet d'une refonte.

Les nouveaux statuts, tels que présentés, sont donc adoptés à l'unanimité des votants et rentrent en vigueur à la date du 1er juin 2022.

Le président clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire à 10h30.

**Bernard DAUVERGNE**  
Président du Comité

Patrice PAULY  
Secrétaire Général